

Groupe de travail du CHSCT-M

Evaluation et prévention des risques professionnels

Le groupe de travail du CHSCT-M du 8 avril 2021 présidé par M Aujaleu, sous-directeur du bureau SRH3, Politiques Sociales et Conditions de travail, avait pour ordre du jour l'évolution de la méthodologie ministérielle d'évaluation et de prévention des risques professionnels.

Sur le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et l'évaluation et la prévention des risques professionnels : EVPRP, le ministère a mis en place une procédure depuis 2013, qui repose sur une organisation rodée et implantée dans les services. La lourdeur de la méthodologie et de l'outil actuel est handicapante, peu de souplesse sur les éléments saisis dans un calendrier contraint. Dans un audit de 2016, ont été pointés la complexité du dispositif, le manque d'implication des agents et de l'encadrement, et le rôle des partenaires sociaux. L'idée est de simplifier et de revitaliser cette méthodologie pour conforter et conserver la politique ministérielle santé, sécurité au travail.

Pour FO Finances, la crise sanitaire a modifié notre façon de travailler ensemble sur les mesures de prévention, nous devons garder cette réactivité et la qualité des échanges au niveau national mais aussi local. Il est donc nécessaire de faire évoluer la méthodologie dans ce sens. Les agents ne se sentent pas concernés par le DUERP, car l'exercice est contraint et ne donne pas lieu à des retombées concrètes en termes de prévention.

Principaux axes d'évolution de la méthodologie ministérielle

M Aujaleu a indiqué que ces pistes de réflexion visent à simplifier et à dynamiser l'évaluation des risques, quatre axes ont été identifiés :

. Permettre une évaluation des risques au fil de l'eau :

Cette nécessité a été mise en avant par la crise sanitaire mais aussi par les restructurations. Cela permettra de connecter l'évaluation des risques avec l'organisation du travail, pour prendre en compte tous les événements au plus près.

FO Finances ne peut que saluer cette évolution. L'évaluation «*au fil de l'eau*» constitue une avancée mais elle doit être intégrée dans une procédure identifiée et expliquée aux agents avec l'appui et la présence de l'assistant de prévention. Le président nous a répondu que cette nouvelle méthodologie devait être écrite et s'inscrire dans un calendrier plus programmatif via des plan de prévention pluriannuels et en même temps plus réactif en fonction des événements.

. Renforcer l'association des agents,

C'est grâce à la participation des agents et de l'encadrement dans des réunions de service, que l'on peut connecter la prévention au cœur des services et du calendrier de travail. Les acteurs de prévention doivent aussi être associés à cette démarche. Actuellement, les agents regrettent le manque de visibilité des mesures de prévention.

FO Finances a souligné la nécessité de mettre en place des formations de différents niveaux pour les cadres de proximité et les agents, mais aussi des réunions régulières pour animer la dimension prévention.

. Renforcer le rôle des partenaires sociaux,

Toutes les fédérations ont demandé l'abandon du terme de «partenaires sociaux», ce que le président a acté.

Les représentants syndicaux doivent être associés à tous les niveaux pour discuter des mesures de prévention, comme cela a été acquis pendant la crise sanitaire. Le président souhaite renforcer le rôle du CHSCTM dans la politique ministérielle.

FO Finances est favorable à ce que le CHSCTM puisse ouvrir une réflexion sur la cotation des risques et proposer une harmonisation des mesures de prévention sur des métiers communs. Cela facilitera par ailleurs le dialogue dans les instances locales.

. Renforcer le positionnement des acteurs de proximité : assistants de prévention et cadres de proximité,

Le renforcement du rôle de l'assistant de prévention passe par une redéfinition de son rôle, de ses missions et de son cadre d'emploi et par une professionnalisation via la formation. En partant de ses missions il sera possible d'évoluer les moyens à mettre en face.

Pour **FO Finances**, l'assistant de prévention est un acteur majeur de l'EVPRP. Il est nécessaire de renforcer son positionnement, d'y dédier un poste à temps plein dans chaque direction, clairement identifié dans les organigrammes et connu de tous les agents. Il faut également réfléchir sur l'animation du réseau des assistants de prévention.

Cette nouvelle méthodologie doit s'inscrire dans la durée, en lien avec le devenir de la politique ministérielle et l'évolution des instances via la création des CSA et des formations spécialisées en 2023.

Les fédérations ont demandé l'ajout d'un 5ème axe d'évolution dédié à la prévention.

Evolution des outils informatiques

Le prochain outil: Pré-action, sera construit en miroir des manques de l'outil précédent. C'est un projet lourd et fort de mettre à disposition de tous les acteurs un nouvel outil, surtout dans le contexte d'évolution des instances.

Ce progiciel a vocation à devenir un véritable outil de travail pour l'assistant de prévention, tout en restant accessible à l'ensemble des acteurs. Il devra être pratique, évolutif et facilement paramétrable. Pour cela, le bureau a travaillé à l'expression des besoins : évaluer au fil de l'eau, intégrer le registre santé sécurité, suivre les réorganisations, suivre les plans de prévention, garder un historique... et rédiger un cahier des charges très ouvert en lien avec le service informatique.

Après audition, un prestataire a été retenu, le progiciel fourni devra être paramétré en fonction des remontées utilisateur. Lorsque la procédure sera finalisée, le président s'est engagé à présenter aux fédérations une version pilote au format du MEFR et à évoquer le calendrier et le budget prévisionnels.

FO Finances a insisté sur l'importance d'associer les assistants de prévention dans le paramétrage de ce nouvel outil, mais aussi sur le choix des sites pilotes en concertation avec les organisations syndicales et les directions. Le président a précisé que le bureau travaille avec les directions et les assistants de prévention au niveau national mais aussi au niveau local d'où l'importance de déterminer la bonne maille de tests dans le choix des sites pilotes. C'est une discussion en cours avec les directions, il faut aussi trouver des porteurs de projet en local.

A la demande des fédérations, le pôle ergonomique pourra également être associé à cette démarche.

La convention avec l'agence national pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), conclue pour 3 ans, peut être l'occasion de travailler sur l'association des agents dans la démarche d'évaluation des risques, en amont du choix de logiciel pour leur permettre d'exprimer leurs besoins et leur ressenti ou après le choix de l'outil pour le faire évoluer.

Pour le président, se lancer dans cet achat et mettre en œuvre un nouvel outil informatique, c'est un investissement en termes de coûts et de moyens mais le secrétariat général le considère comme un investissement nécessaire, emblématique de l'importance de la politique santé et sécurité au travail. C'est une démarche particulièrement importante pour l'avenir dans le cadre de la réorganisation des instances.

FO Finances ne peut que souscrire à cette affirmation de l'importance de la politique santé, sécurité au travail ministérielle. Nous verrons si elle se vérifie, dans les prochains groupes de travail sur la cartographie des instances ou la future organisation de mise en œuvre de cette politique.

